

LETTRE AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS REGIONALES

Par les Conseils de développement et leur Réseau breton

Depuis plus de 20 ans, grâce à la mobilisation de milliers de bénévoles appuyés par des animateurs.trices, les Conseils de développement bretons constituent des espaces de dialogue entre la société civile, les élus et les citoyens, à l'échelle des intercommunalités et des territoires de projet comme les Pays, en lien avec les communes.

Ils contribuent à enrichir les politiques publiques locales, en apportant aux élus intercommunaux et métropolitains un regard prospectif et transversal, indispensable pour répondre aux grands défis d'aujourd'hui et de demain.

Forces de proposition, attachés à la construction collective par le débat entre des acteurs territoriaux très divers, les Conseils de développement s'efforcent d'apporter une expertise citoyenne dans le contenu des politiques locales.

Ils animent le débat public, créent des espaces de dialogue territorial et enrichissent les projets et propositions, se saisissent de sujets qui concernent l'avenir de leur territoire ou à une échelle plus large.

Au cours de la période 2014-2020, par la signature avec la Région et les Pays des Contrats de Partenariat, ils ont participé à leur mise en œuvre, notamment au travers des Comités Uniques de Programmation qui donnaient un avis sur les projets sollicitant des fonds régionaux ou européens (LEADER, FEAMP, FEDER).

Les Conseils de développement de Bretagne et leur réseau ont également fortement contribué aux débats dans le cadre de la Breizh Cop et de l'élaboration du SRADDET. Ils coopèrent fortement avec le Conseil Economique Social et Environnemental en organisant régulièrement des journées communes ou dans le cadre de leurs études et de leurs thèmes de réflexions.

Le Réseau à partir des travaux des Conseils de développement organise depuis 2018 [les Assises Citoyennes de la Mer et du Littoral](#) qui ont pris le relais des Rencontres Régionales organisées par la Région Bretagne.

La [plateforme collaborative du réseau](#) des conseils bretons retrace quant à elle, de façon détaillée, les contributions de chaque Conseil de développement et les actions spécifiques du réseau.

Ces dernières années, les réformes territoriales successives (lois NOTRE et MAPTAM, Loi engagement et proximité) ont remis en cause et fortement perturbé le fonctionnement des Conseils de développement. Cela est d'autant plus vrai dans notre Région qui avait la spécificité d'avoir 21 pays et 21 conseils de développement établis sur ces territoires de projet et de coopération. Plusieurs d'entre eux sont encore aujourd'hui en difficulté.

La fin des Contrats de partenariat et la mise en place retardée des **territoires d'engagement dans les transitions** et des pactes territoriaux prévus par la Breizh-Cop interrogent également sur la pérennité, le périmètre d'intervention et les méthodes de consultation des Conseils de développement à l'avenir.

Dans la période 2021-2027 qui s'ouvre, les Conseils de développement sont prêts à apporter leurs contributions à des échelles territoriales différentes, en fonction des thématiques et des espaces territoriaux de coopération et de solidarité choisis par les collectivités territoriales et l'Etat :

Territoires d'Engagement dans les Transitions-Pactes territoriaux, Contrats de Relance et de Transition *Ecologique CRTE*...

Sur le Thème « **Territoires de projets et projets de Territoires** », les Conseils souhaitent également expérimenter des coopérations entre territoires avec la participation des acteurs locaux, des associations et de la population à l'exemple de la Bretagne Centre avec le projet Kreiz parzh, de la collaboration entre les CD dans le cadre du Contrat de réciprocité ville campagne entre Brest métropole et le COB.

Pour développer la démocratie locale comme l'indique la Breizh-Cop, pour permettre aux Conseils de développement de travailler, au niveau des EPCI tel que le prévoit l'article 1 de la loi engagement proximité, mais également au niveau des bassins de vie, des pays ou des territoires de SCOT inter/EPCI, leur existence et leurs moyens doivent être confortés.

« *Il faut également oser l'innovation au travers de la loi 4D en expérimentant en Bretagne la création de Conseils de développement à des échelles supra EPCI (Pôles métropolitain, Pays, PETR) tout en maintenant s'ils le souhaitent un Conseil dans les EPCI de plus de 50 000 habitants* »

La construction d'un continuum de la démocratie participative et contributive au niveau de la Région Bretagne, du CESER aux Conseils de développement et aux instances locales de démocratie participative, passe par une volonté d'association de la population aux politiques publiques et une véritable reconnaissance du rôle des conseils de développement.

La région Bretagne par l'adoption de sa feuille de route pour la Cohésion des Territoires et l'engagement dans les Transitions a confirmé le rôle des Conseils de développement et le maintien de son aide tout en souhaitant fortement une mutualisation inter/EPCI sur les territoires de SCOT ou d'engagement. Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique prévoient explicitement l'implication des Conseils de développement dans la construction des projets de territoire.

Dans la perspective du renouvellement de l'exécutif régional, nous souhaiterions connaître votre vision de la démocratie participative et contributive que sont les conseils de développement et leur contribution à la politique régionale.

Nous sommes à votre disposition pour échanger sur ces sujets et vous faire des propositions.

Pour le Réseau des Conseils de Développement Bretons
Les coordinateurs¹ du réseau des Conseils de Développement Breton

PJ : Un dossier joint à ce courrier reprend les interventions les plus récentes des conseils auprès des élus et des collectivités territoriales.

¹ **Jérôme Arbez**, Coordinateur du Réseau des Conseils de développement bretons et membre du Conseil de développement du Pays des Valons de Vilaine
Daniel Caillarec, Coordinateur du Réseau des Conseils de développement bretons et délégué général du Conseil de développement du Pays COB
Guy Jourden, Coordinateur du Réseau des Conseils de développement bretons et président du Conseil de développement de la métropole et du Pays de Brest
Martine Morel, Coordinatrice du Réseau des Conseils de développement breton et Co-présidence du Conseil de développement du Pays de Pontivy
Jean Verger, Coordinateur du Réseau des Conseils de développement bretons et membre du Conseil de développement du Pays de Lorient